

LES LECTEURS PARLENT

De la nécessité d'une statistique forestière permanente

Un économiste financier, préparant un travail sur les problèmes soulevés par l'exploitation des forêts dans le département des Vosges, a bien voulu dernièrement nous demander notre avis sur son projet.

Certains des renseignements statistiques avancés par l'auteur nous ont paru sujets à caution et nous avons voulu remonter à ses sources, à savoir un ouvrage de N. DELEFORTRIE et J. MORICE, intitulé « Les revenus départementaux en 1864 et en 1954 » et publié en 1959 par Armand Colin dans la Collection « Recherches sur l'Economie française », patronnée par la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Voici ce qu'écrivent les auteurs à propos de leurs sources et modes d'établissement en ce qui concerne les bois et forêts :

— *D'abord pour 1864.*

« L'enquête de 1862 indique « la contenance des bois d'après le cadastre « modifié en raison des bois domaniaux entrés dans la matière imposable et « en raison des bois entrés dans le domaine de l'Etat », la superficie et la « production en quantités et en valeur des bois et forêts appartenant à l'Etat, « à la liste civile, aux communes et aux établissements publics.

« Il faut donc évaluer à partir de ces données la valeur de la production « des bois et forêts privés (voir colonne 88) qui est le seul élément à retenir « pour l'évaluation du revenu brut de l'agriculture. Nous avons estimé la « superficie des bois privés en calculant la différence entre la superficie totale « des bois indiqués au cadastre et la superficie des bois domaniaux et com- « munaux. Ceci suppose que la superficie totale des bois et leur répartition « n'ont pas varié entre la date de l'établissement du cadastre (commencé en « 1808 et achevé vers 1850) et la date de l'évaluation de la superficie des bois « domaniaux effectuée en 1862. Le cadastre, d'autre part, n'avait pas encore « été établi en 1864 pour les Basses-Alpes, les Alpes-Maritimes, la Corse, « la Savoie et la Haute-Savoie, soit qu'il n'ait pas encore été achevé à cette « date, soit que ces départements ne fussent pas encore rattachés au terri- « toire français. Nous avons pris pour superficie des bois privés de ces cinq « départements celle de l'enquête agricole de 1882, supposant ainsi qu'elle « n'a pas varié depuis 1862.

« Nous constatons qu'il semble n'exister aucune forêt privée dans cinq « départements de l'Est, Meurthe, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges,

« sans qu'il ait été possible de déterminer s'ils ne possédaient effectivement que des forêts publiques, ou s'il s'agit d'une omission dans les statistiques.

« Nous avons admis que le revenu moyen des bois privés était égal à celui des bois communaux, calculé comme le quotient de la valeur de la production par la surface des bois communaux pour chaque département. Lorsqu'un département n'avait pas de bois communaux, nous avons adopté un revenu moyen égal au revenu moyen à l'hectare des forêts domaniales dans ce département multiplié par le rapport national du prix moyen à l'hectare des forêts communales au prix correspondant des forêts domaniales. Cette correction suppose que le rapport utilisé est le même dans tous les départements. Lorsque dans un département il n'existait ni forêts domaniales ni forêts communales, nous avons retenu comme revenu moyen à l'hectare celui du département voisin le plus comparable ».

— *Puis pour 1954.*

« La valeur du produit des forêts privées, dont M. KLATZMANN ne tenait pas compte, a pu être évaluée grâce à des documents fournis par la Direction Générale des Eaux et Forêts. Ils indiquaient par département pour l'ensemble des forêts (forêts privées et forêts soumises au régime forestier, forêts domaniales et communales), d'une part le cubage des coupes par grandes catégories d'essences pour l'ensemble des forêts (chênes, hêtres, peupliers, feuillus divers, sapins, pins, autres conifères), d'autre part, les prix moyens de vente par département pour chacune de ces essences. Il était ainsi facile de déterminer par département la valeur totale des coupes dans toutes les forêts privées et autres. Nous avons eu connaissance par ailleurs de la valeur des coupes dans les forêts d'Etat et dans les forêts communales (recettes d'adjudication des forêts domaniales et recettes d'adjudication des forêts communales, estimation des remises d'affouages). Par différence, nous avons déterminé par département la valeur des coupes privées. Notre estimation manque cependant d'homogénéité puisque la détermination de la valeur globale des coupes et celle de la valeur des coupes dans les forêts soumises au régime forestier n'ont pu être effectuées de la même manière. Le montant national des coupes de bois dans les forêts privées ainsi calculé s'élève à 37 milliards de francs ».

*
**

Il est superflu de juger la valeur d'une méthode qui conduit à découvrir que cinq départements de l'Est, parmi lesquels les Vosges, ne possédaient pas de forêts privées en 1862.

Les résultats ne sont pas plus heureux pour 1954 puisque le produit des forêts domaniales et communales pour le département du Doubs y est chiffré à 1 167 400 000 F contre 1 772 100 000 F au compte des forêts privées. Or, ce dernier chiffre est sans doute environ cinq fois supérieur à la réalité. Le rendement financier des forêts domaniales et communales du Haut-Rhin est donné comme égal à 1 480 600 000 F, mais il s'agit en réalité ici de la valeur des produits façonnés avant déduction des frais.

Nous ne sommes pas allé plus loin... mais nous avons pensé avec appréhension que l'ouvrage de DELEFORTRIE et MORICE fournira encore des renseignements à bien des économistes financiers... D'où la nécessité d'une statistique forestière permanente...

A. BÉRARD.

Toujours à propos d'ours

La lecture du récent article de M. l'Ingénieur en Chef DEBREYNE (La protection de la Faune: A propos d'ours, R.F.F. janvier 1962, p. 44-48) a éveillé chez un de nos anciens, le Général M. VIDAL, des souvenirs personnellement vécus, qui remontent au début de sa carrière dans les Pyrénées:

« En 1912-13 et 14, j'ai été Garde Général des Eaux et Forêts à Pau, chargé du cantonnement de Laruns, qui s'étendait sur la vallée d'Ossau et mordait un peu sur les vallées voisines. Il y avait des ours, et il m'est arrivé à plusieurs reprises, au cours de mes tournées en forêt, de tomber sur eux à l'improviste, non pas en bandes nombreuses, mais fréquemment par groupe de 2, 3 ou même 4... Leur sexe, je n'ai pas eu l'occasion de le préciser... Peut-être s'agissait-il d'un vieux mâle avec sa femelle et des jeunes?... mais il est certain qu'ils vivent sur un territoire beaucoup plus étendu qu'un cercle de 4 km de rayon et qu'ils sont susceptibles de faire de longs déplacements.

S'agit-il de l'*Urcus Arctos* dont parle votre article... je ne le sais pas, et je ne suis pas un zoologiste très confirmé. Mais les ours que j'ai vus étaient plus roux que bruns, sauf la tête nettement sombre... Le poids de 180 kg cité par l'article, me semble s'appliquer à un jeune et non à un adulte, car ceux que j'ai vus me donnaient l'impression de dépasser largement ce poids.

Les ours rencontrés au cours de mes tournées en forêt se montraient à moins de 20 mètres. Ils se dressaient, le museau plus ou moins barbouillé des baies sauvages qu'ils consommaient... puis sans hâte et sans frayeur, ils s'en allaient, ne cherchant pas à attaquer mes hommes ou moi-même.

Mais l'ours en question n'est pas uniquement fructivore... Quand cette alimentation fait défaut, il peut devenir carnassier... ce qui fait supposer qu'il est omnivore. Il est carnassier, car effectivement, il attaque les troupeaux sur les hauteurs, ovidés ou bovidés. Mais il ne faut pas croire qu'il consomme en quelques jours tout ce qu'il abat. En effet, après s'être servi en viande fraîche... il enterre ses restes... et se montre pour débiter un bovidé, un merveilleux dépeceur... J'ai vu déterrer des restes de bovidés abattus par lui... ils n'auraient pu être mieux débités par un boucher, tant les sections étaient nettes, nullement déchiquetées... il faut dire que les ongles de ses griffes ont la longueur d'une lame de couteau moyen.

Donc, il enterre... il revient à ses provisions peut-être deux ou trois fois, puis il les abandonne, car je ne crois pas qu'il consomme des viandes trop avariées; il préfère procéder à de nouveaux abattages, s'il en a l'occasion.

Si on constate qu'un nombre de bovidés important a été abattu, il n'y a pas lieu de croire que tout a été dévoré par un ou des ours... Une grande partie a certainement au bout de quelques jours, été abandonnée à la pourriture ou à de plus humbles carnassiers.

A l'époque dont je parle, la chasse à l'ours n'était pas interdite; l'animal était surtout protégé par la crainte qu'il inspirait aux bergers et aux paysans. Cependant, à ma connaissance, il n'attaquait jamais l'homme, sauf dans le cas où il se sentait poursuivi et menacé. Il pouvait alors devenir très dangereux. D'un simple coup de patte, avec sa force et ses formidables griffes, il tuait facilement un chien, et aurait de même tué un homme.

Comme maintenant, il faisait donc de gros dégâts dans les troupeaux en certaines saisons, d'où des plaintes nombreuses.

Sur demande de la Préfecture et assisté du Lieutenant de Louveterie, il m'est arrivé d'avoir à organiser des battues de destruction, avec grand renfort de rabatteurs et de quelques chasseurs plus ou moins bien armés contre la grosse bête. La ligne des tireurs barrait les points de passage, plus ou moins obligés, vers lesquels, en faisant grand bruit, les rabatteurs poussaient le ou les ours.

Il m'est arrivé de me trouver à l'un de ces points de passage obligés. Avant de voir l'animal, on l'entendait arriver grognant de fureur... puis, le poil hérissé au garrot, la gueule menaçante, il apparaissait à 10 ou 12 mètres, se dressait sur ses pattes de derrière, les pattes de devant écartées comme pour vous embrasser, et venait sur vous. Sa taille dans la position debout dépassait certainement 2 mètres.

Cible immanquable, pour peu qu'on garde son sang-froid, il recevait en pleine poitrine les deux coups de fusil de l'arme de chasse habituelle... mais je n'en ai jamais vu un, restant sur place, à mes pieds, tant il semble avoir la vie dure.

En laissant des flots de sang et des touffes de poil, il se mettait en boule, et se laissait rouler, comme une pierre, sur la pente descendante... et cela parfois sur une longue distance.

Après avoir trouvé un itinéraire de descente possible pour un humain, on arrivait à son point d'atterrissage... mais, il n'y était plus... et on n'avait que la ressource de le suivre, à la trace de son sang, toujours abondant... Les chiens parvenaient parfois à le rejoindre, mais souvent accueillis d'un coup de patte, ils payaient de leur vie leur témérité.

J'ai suivi la piste souvent, pendant des kilomètres. Je n'ai jamais vu un ours mort de ses blessures ou d'épuisement... Jusqu'où pouvaient-ils aller?... Mystère... La nuit arrêtaient souvent la poursuite.

Quand, les rabatteurs au derrière, il se présentait au passage obligé, gardé par un chasseur... il ne fallait pas le manquer ou lui faire une blessure légère, car il forçait le passage, en attaquant le chasseur; j'ai connu l'un d'eux, qui renversé et blessé d'un coup de patte, avait laissé prendre un genou dans la gueule du fauve... l'articulation écrasée... il a fallu par la suite l'amputer.

Quoi qu'il en soit, l'Ours des Pyrénées est un magnifique animal qui mérite d'être sauvé de la destruction totale qui peut le menacer... S'il cause quelques dégâts... il est préférable de les indemniser que de condamner l'espèce à la disparition... car, si on ne l'attaque pas, il est parfaitement inoffensif pour l'homme. »

Général M. VIDAL.

Forestiers cavaliers

C'est avec une bien grande satisfaction qu'une « Vieille Ecorce » a appris (*R.F.F.*, fév. 1962, p. 150-151) que les jeunes promotions de Nancy pratiquaient encore le cheval (cette « plus noble conquête de l'homme », détrônée un peu par le Soutnik). Elle avait cru comprendre qu'à l'époque du règne de la motorisation, ce sport avait été abandonné à l'Ecole.

Et cependant, l'auteur de ces lignes avait montré dans la *Revue des Eaux et Forêts* de 1929 (date bien lointaine il est vrai), au bas de la page 127, que le cheval pouvait rendre de grands services à un officier forestier dirigeant la lutte contre un incendie, spécialement en Afrique du Nord. Voici, entre autres, ce qu'il écrivait :

« M. le Conservateur LOMBARD, dans son travail joint au *Rapport de la Commission Technique Temporaire des Incendies de Forêts*, insiste sur le fait que, en cas de sinistre, les agents d'exécution ne sont pas entièrement dans la main de leur chef; il le déplore d'ailleurs, la coordination des efforts se trouvant être rendue plus difficile. L'expérience nous a prouvé que cet inconvénient pouvait être grandement diminué si l'officier qui commande est à cheval. Il peut ainsi se déplacer rapidement sous bois, sans s'occuper des chemins, encourager les travailleurs, renforcer les équipes aux points dangereux, prévoir et organiser les bases de défense en avant du front et suivre constamment la marche du fléau ».

Montant encore presque journellement malgré son âge, ce Vénérable Ancien a donc regardé avec une joie compréhensible le cliché de *L'Est Républicain* montrant le peloton des jeunes. Une chose, cependant, l'a légèrement choqué : les montures sont harnachées en simple filet, la plupart même sans muserolle ou faux-licol. Bien que très à la mode, cette nudité des têtes n'est pas en harmonie avec l'uniforme des cavaliers. Et d'ailleurs, pour des évolutions, rien ne vaut encore la bride.

Quoi qu'il en soit, un ami nancéien, ancien officier de cavalerie, lui a confié que le carrousel était très réussi, avec toutefois une réserve sur la qualité du sol de la majestueuse place de la Carrière pour les boulets des chevaux.

Félicitations à la 134^e promotion !

L. D.

A propos des préoccupations forestières de Voltaire

(Extrait d'une lettre de VOLTAIRE à MOREAU DE LA ROCHETTE,
Inspecteur Général des Pépinières de France, en 1767.)

Je suis tombé par hasard sur une lettre de Voltaire qui montre que l'écrivain avait aussi des préoccupations forestières :

« ...J'ai eu le bonheur de rendre le pays plus sain en desséchant les marais. J'ai fait venir des habitants, j'ai augmenté le nombre des charrues et des maisons, mais je n'ai pu vaincre la rigueur du climat... J'ai fait planter plus de vingt mille pieds d'arbre que j'avais tirés de Savoie ; presque tous sont morts. J'ai bordé quatre fois le grand chemin de noyers et de châtaigniers ; les trois quarts ont péri ou ont été arrachés par les paysans : cependant je ne me suis pas rebuté ; et tout vieux et infirme que je suis, je planterais aujourd'hui, sûr de mourir de main. Les autres en jouiront... »

DELORD.
